



## Rejoignons les Maternittentes !

pour défendre la protection sociale de tous les travailleurs à emplois discontinu  
pour fêter leur victoire : le défenseur des droits reconnaît la discrimination !

Rassemblement **mercredi 11 avril à 15h,**  
devant le siège de la CNAMTS (75020).

Ces femmes, intermittentes du spectacle et de l'audiovisuel, se sont regroupées en collectif afin de contrer leurs difficultés à obtenir une protection sociale pendant leur congé maternité.

Par l'étude des textes réglementaires, la ténacité auprès des institutions et administrations, les Maternittentes ont pu mettre en avant que leur problème n'est qu'une part de la « négligence » entourant le système de protection sociale, annonçant sans doute sa privatisation.

Leurs victoires sur les questions les concernant ouvrent un brèche pour réclamer tout d'abord l'application des lois existantes, mais aussi une réadaptation du système en cohérence avec les pratiques d'emploi actuelles, afin que la protection sociale soit réellement un droit pour tous.

**Battons-nous pour les droits de tous, prenons cette brèche !**

----- Ci-dessous, l'appel des maternittentes (<http://www.maternittentes.com>).-----



L'intermittence nuit gravement  
au congé maternité  
[www.maternittentes.com](http://www.maternittentes.com)

Bonjour à toutes et à tous,

Le Défenseur des Droits a enfin rendu ses conclusions suite à la saisine collective, lancée par le collectif des Maternittentes, en juin 2010.

Le 15 mars dernier, il a donc été officiellement reconnu "que le dispositif d'attribution des prestations aux intermittentes du spectacle durant et à l'issue de leur congé de maternité n'est pas assuré", et que cette situation constitue une discrimination fondée sur l'état de grossesse.

**Fêtons cette victoire**

**le mercredi 11 avril prochain à 15h,  
devant le siège de la CNAMTS**

Le siège de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés est à l'adresse suivante : 50, av. du Professeur André Lemierre dans le 20ème arrondissement de Paris (M° : Porte de Montreuil).

Si cette décision fait avancer la cause des salariés à emploi discontinu, les dysfonctionnements n'en sont pas moins "continus".

Nous remettrons en main propre les conclusions du Défenseur des Droits au siège de la CNAMTS. Nous marquerons ainsi notre veille sur le sujet, notre volonté de mettre en lumière la maltraitance de nos droits et notre détermination à faire évoluer la législation.

Nous voulons une protection sociale cohérente quelle que soit la forme de salariat (intermittence, intérim, piges, vacation...). Nous affirmons que le modèle d'une société divisée, concurrentielle et comptable, pour laquelle la protection sociale n'est qu'un enjeu purement marchand, est un modèle caduc.

Rassemblons-nous !

Solidairement,  
Les Maternittentes